

TROPHEE HANDIKART 2012

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1** Le Karting Club du Pays d'Olmes-Mirepoix organise un Trophée en **catégorie Handikart**. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.
- 1.2.** Ce Trophée Handikart se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

07 & 08 avril 2012	Lavelanet	ASK KCPOM
-------------------------------	------------------	------------------

Le KCPOM se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

- 1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.
- 1.3.2.** Le contrôle administratif, l'installation dans le paddock et le contrôle des extincteurs débuterons le **samedi à 08h00** et se terminerons le **samedi à 12h00**.
- 1.3.3.** La manifestation débutera officiellement le **samedi** avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du vendredi précédant l'épreuve (droit de piste de 30 €). Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit **à partir du lundi précédant la manifestation**.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le samedi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. LICENCES

Le Trophée Handikart sera ouvert à tout pilote détenteur de la licence Nationale Concurrent Conducteur Handikart Karting « NCCHK » en cours de validité pour 2012.

2.2. PILOTES ADMIS

- 2.2.1** Un maximum de 20 pilotes sera admis. Le KCPOM se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.
- 2.2.2.** Le Trophée Handikart est réservé aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âge atteint en 2012) handicapés d'un ou plusieurs membres.

2.3. INSCRIPTION AU TROPHEE HANDIKART

- 2.3.1.** *Tout pilote désirant participer au Trophée Handikart devra envoyer au KCPOM une demande d'inscription selon le modèle établi par le KCPOM, disponible sur le site www.kartingmidipyrenees.com, au moins 08 jours avant la date de l'épreuve. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre du KCPOM d'un montant de 100 Euros.*
- 2.3.2** En cas de non participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.